

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n° 63 - 2024 relative à la modification des statuts de l'UFR de Médecine et de Maïeutique

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L713-1,

Vu l'avis du conseil de l'UFR de Médecine en date du 15 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 6 septembre 2024,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le changement de nom de l'UFR de Médecine en UFR de Médecine et de Maïeutique et la modification des statuts de l'UFR.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil d'administration

Pour le président et par délégation,


le 19/09/2024 

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'UFR de Médecine et de Maïeutique

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/09/2024

Document mis en ligne le : 20/09/2024